

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE Du VENDREDI 18 MARS 2016 A 20h 00
--

L'an deux mille seize, le dix huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NERONDE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard MONCELON, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : G. MONCELON, J. BOTHERON, X. REYNARD, P. MOREL, G. PLANCHE, E. ZGAINSKI, M. BUSSERY, R. TISSOT, G. NICOLAS, JP. BERNARD, J. PADET

- **Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.**

Xavier REYNARD est désigné secrétaire de séance.

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Janvier 2016**

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- **Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 18 mars 2016**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- **Vote du compte administratif Assainissement 2015 [M49]**

Mr le Maire quitte la séance du Conseil Municipal, Xavier REYNARD adjoint à la commission finances fait une analyse du compte administratif Assainissement de l'exercice 2015.

Section d'exploitation

Excédent de clôture de l'Ex/ 2014 :	11.085,92 €	
<i>Part affectée à l'investissement Ex/15</i>	4.087,87 €	(Compte 1068)
Dépenses :	14.732,56 €	
Recettes :	30.519,00 €	
Excédent de clôture de l'Ex /2015 :	22.784,49 €	

Section d'investissement

Déficit de clôture de l'Ex/ 2014 :	4.087,87 €
Dépenses :	13.382,49 €
Recettes :	13.052,20 €
Déficit de clôture de l'Ex/ 2015	4.418,16 €

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif Assainissement 2015.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 1
-----------	------------	----------------	-----------

- **Approbation du Compte de Gestion Assainissement 2015**

La comptabilité de la Mairie est en accord avec celui du compte de gestion du Percepteur

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion Assainissement 2015.

Vote : Unanimité

- **Affectation de résultat budget Assainissement 2015**

Investissement

Déficit de clôture de l'Ex/ 2015	4.418,16 €
Reste à réaliser dépenses :	Néant
Reste à réaliser recettes :	Néant
 Excédent de fonctionnement à la clôture de l'Ex/ 2015	 22.784,49 €
 <i>Besoin total de financement :</i>	 4.418,16 €
Décide d'affecter comme suit :	
L'excédent de fonctionnement au compte 1068 (recette d'investissement)	4.418,16 €
Au compte R 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	18.366,33 €

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation de résultat du budget assainissement 2015.

Vote : Unanimité

- **Vote du compte administratif communal 2015 [M14]**

Mr le Maire quitte la séance du Conseil Municipal, Xavier REYNARD adjoint à la commission finances fait une analyse du compte administratif Assainissement de l'exercice 2015.

Section de fonctionnement

Excédent de clôture de l'Ex/ 2014 :	168.027,24 €	
Part affectée à l'investissement Ex/15	47.428,65 €	(Compte 1068)
Dépenses :	327.391,38 €	
Recettes :	404.524,91 €	
Excédent de clôture de l'Ex/ 2015 :	197.732,12 €	

Section d'investissement

Excédent de clôture de l'Ex/ 2014	10.390,45 €
Dépenses :	165.539,11 €
Recettes :	132.279,10 €
Déficit de clôture de l'Ex/ 2015	22.869,55 €

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif communal 2015.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 1
-----------	------------	----------------	-----------

- **Approbation du Compte de Gestion communal 2015**

La comptabilité de la mairie est en accord avec celui du Compte de Gestion du Percepteur.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif communal 2015.

Vote : Unanimité

- **Affectation de résultat budget communal 2015**

Investissement

Déficit de clôture de l'Ex/ 2015	22.869,55 €
Reste à réaliser dépenses :	49.288,00 €
Reste à réaliser recettes :	18.172,00 €

Excédent de fonctionnement à la clôture de l'Ex/ 2015 197.732,12 €

Besoin total de financement : 53.985,55 €

Décide d'affecter comme suit :

L'excédent de fonctionnement au compte 1068 (recette d'investissement)	53.985,55 €
Au compte R 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	143.746,57 €

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation de résultat budget communal 2015.

Vote : Unanimité

- **Autorisation de missionner un architecte pour les travaux de mise en sécurité de l'Eglise**

M. J. BOTHERON présente le rapport d'étude du Cabinet « Croisée d'Archi » portant sur la confortation d'urgence des charpentes et des voûtes de l'église SAINT-CHRISTOPHE.

Présente le calendrier de l'opération, dossier de consultation par l'architecte M.GAGNAL.

Réponse des entreprises avant le 2 mai, analyse et notification pour fin avril.

Coût total de la prestation de l'architecte : 8 226 € H.T

Ces travaux de mise en sécurité feront l'objet d'un marché public avec appels d'offres.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de missionner un architecte pour les travaux de mise en sécurité de l'église.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Concernant la Chapelle, les peintures murales du chevet ont été consolidées l'année dernière, dans l'été; mais des remontées capillaires importantes proviennent du pied de mur enterré.

M. J. BOTHERON transmettra le rapport de la restauratrice au cabinet d'architecture, M. G.GAGNAL prendra contact avec Catherine GUYOT de la DRAC.

- **Dossier accessibilité – Délibération**

Il est demandé d'approuver la facture du cabinet d'étude OXYRIA portant sur l'étude de faisabilité d'accessibilité des bâtiments communaux, (8 bâtiments et 3 IOP -WC- Cimetière), pour un montant total de 5.095 € H.T

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la facture, étude de faisabilité accessibilité du cabinet d'étude OXYRIA.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- **Etude changement éclairage public**

M. MOREL présente le devis du SIEL portant sur le remplacement des lanternes à vapeur de mercure situées à la Rivière et sur la RD 83 ainsi que sur la modification des lanternes du bourg en technologie LED.

Remplacement complet de 3 armoires de commande + 3 autres à modifier, remplacement des horloges astronomiques.

Le montant de l'investissement s'élève à 70.000 € H.T, soit 38.000 € H.T à la charge de la commune, la différence à la charge du SIEL.

Etalement de l'investissement sur 4 ans ou règlement sur une année si le budget communal le permet.

But : Economiser sur la consommation électrique et sur la puissance souscrite.

- **Projet cimetière**

M. P. MOREL présente au CM, le projet de cavurnes béton appelées aussi casurne, caveautin ou caveau urne. La cavurne funéraire est une fosse en béton, enterrée, destinée à recueillir les urnes des membres d'une famille, elle est installée dans un cimetière sur une concession concédée par la mairie pour une durée à définir.

Le projet prévoit 7 cavurnes situées dans le Jardin du Souvenir et du columbarium, 6 autres pourraient éventuellement être réalisées dans la première partie du cimetière au Nord de la Chapelle.

M. P. MOREL contactera le Lycée de Néronde pour la construction de petits murets en pierre.

Dossier à suivre, en attente de devis.

- **Dossier maisons en ruine**

M. Le Maire informe que l'entreprise POILANE de Saint-Just-La-Pendue a procédé à la démolition partielle du tènement des trois maisons en ruine situées « ruelle du cuvage ».

Les dernières modalités entre le Notaire et la SPA sont en cours d'achèvement.

La fin des travaux de démolition est prévue dans le courant du printemps.

L'espace municipal ainsi dégagé devra faire l'objet de propositions d'aménagement au Conseil Municipal de la part de la Commission Communale Environnement.

- **Dossier COCA**

M. le Maire présente l'étude réalisée par le cabinet OXYRIA en vue de la création d'un parking figurant dans le projet COCA et prévu dans le jardin de l'école publique.

Ce projet a été envisagé afin de permettre aux véhicules transportant les enfants à l'école de stationner hors de la route départementale et d'assurer ainsi une meilleure sécurité aux enfants et parents.

Deux variantes :

1^{er} variante Terrassement à prévoir pour le parking et le chemin, création d'un cheminement piéton sécurisé pour l'accès à l'école publique, clôture doublée d'une haie paysagère à créer entre l'école et le parking, stationnement PMR (Personne à mobilité réduite), démolition de murs, rampe d'accès avec pente de 15% à profiler et espace vert à aménager.

Pour un montant de : 99.300 € H.T

2^{ème} variante Création d'une simple voie fonctionnant en « arrêt minute » pour la desserte de l'école publique, démolition de murs, rampe d'accès avec pente de 15% à profiler, espace vert à prévoir pour un montant de : 56.900 € H.T

Devant le coût très important des travaux pour la création de ce parking dont par ailleurs l'accès et la situation ne le rendrait pas très fonctionnel, Monsieur le Maire propose d'annuler ce projet et d'étudier une solution alternative. Celle-ci consisterait à écrouler une partie du mur longeant la départementale appartenant au HLM Grand Jardin. Le parking créé serait d'un coût moindre et plus adapté à l'usage des parents d'élèves du fait de la proximité de l'école.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'abandon du projet parking dans le jardin de l'école.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

M. le Maire contactera le Cabinet OXYRIA pour une étude de création d'un parking dans une partie de la propriété H.L.M.

- **Dossier HLM**

M. P. MOREL est chargé de contacter le Service des Domaines pour une évaluation de ce bien en vue d'une éventuelle vente.

Ce bâtiment nécessite un entretien régulier, actuellement des descentes de chenaux ont été remplacées par l'entreprise Vial.

- **Travaux voirie Place de la Rivière.**

M. J. BOTHERON informe le CM que la canalisation d'assainissement est défectueuse entre le chemin des écluses et la route départementale sur environ 40 mètres linéaires.

Le rapport relate 3 anomalies : Canalisations écrasées – fissurées et diamètre de section non conforme.

La remise aux normes de ce tronçon est indispensable pour le bon fonctionnement des écoulements des eaux usées.

Les entreprises TPCF assainissement et la Société SADE doivent faire parvenir des devis concernant cette partie de réseau.

- **Subvention enveloppe cantonale de solidarité 2016**

Dans le cadre de la subvention cantonale, M. le Maire présente au CM les devis qui ont été transmis au Conseil Départemental par l'octroi d'une subvention.

Ecole publique	Matériel informatique
Ecole publique	Changement d'une porte (Dans la classe des grands)
Local associatif (ex. Maison Volland)	Remplacement d'une porte fenêtre + une fenêtre + un volet
Salle d'animation rurale	Installation de rideaux roulants
Chapelle	Remplacement d'une zinguerie défectueuse
Mairie	Matériel informatique -Divers

Investissement à prévoir au BP 2016 15.300 € H.T

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'investissement ci-dessus

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- **Questions diverses**

M. J. BOTHERON présente le rapport du CFPPA de Montravel-Villars [Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole]: Plan de désherbage

Ce rapport est à la disposition des élus en Mairie.

M. BUSSERY informe des projets :

- de renouvellement du matériel informatique à l'école publique. (6 ordinateurs portables – 1 ordinateur portable pour les enseignantes, une imprimante laser...), pour un montant de 4.800 € TTC.

Il est demandé de faire établir un devis comparatif.

- de renouvellement des manuels scolaires d'Histoire/Histoire des arts, Géographie, Logiciels : Eveil à la conscience phonologique – structuration de l'espace et numérotation, pour un montant de 1.000 € TTC.

- Il présente le rapport qu'il a fait afin de rationaliser les divers abonnements téléphoniques à la charge de la mairie et de diminuer ainsi leurs coûts.

- Il prend rendez-vous avec un technicien du service Orange pour étudier les solutions les plus adaptées.

- Il demande au CM de se positionner sur le projet du trompe l'œil (Investissement 23.000 € TTC)

M. X. REYNARD souligne que le projet du trompe l'œil n'est pas une priorité actuellement, qu'il faut avant tout assurer l'entretien des bâtiments communaux (Eglise Saint-Christophe - Chapelle Notre Dame – Réaménagement des toilettes publiques - Accessibilité au PMR ...) ainsi que l'entretien et le renouvellement du réseau d'assainissement vieillissant, une mise aux normes sur une partie du réseau s'impose.

M. le Maire rappelle que le choix des projets à inscrire au dossier COCA dont en outre celui du Trompe l'œil sera fait ultérieurement par le CM en vue d'obtenir les subventions du Conseil Départemental.

M. J.P BERNARD informe que la COBY prévoit le réaménagement de la déchetterie de la Communauté de Communes de Balbigny.

Mme G. NICOLAS souligne que le recensement s'est très bien déroulé avec des agents recenseurs très sérieux et efficaces.

M. P. MOREL propose l'aménagement d'un grand placard avec des étagères pour l'archivage des dossiers dans le bureau de la secrétaire de mairie.

Il informe le CM qu'il a participé à une réunion publique à Fourneaux le 17 Février 2016, organisée par le Syndicat relative à l'élaboration du SCOT Loire Centre. [Schéma de Cohérence Territoriale]

La mise en application du SCOT interviendra le : le 1^{er} janvier 2017

Il faudra prévoir de nouvelles études sur les enjeux agricoles dans la commune de Néronde.

Dans le cadre du regroupement des Intercommunalités, G. PLANCHE informe le CM de la restructuration des Offices de Tourisme en une seule entité. La question est posée du devenir des O.T sur le territoire, des emplois actuels et du rôle incertain des bénévoles ?

Nettoyage de printemps : Rendez-vous le 31 mars 2016 devant la Mairie à 14 Heures. Action conjointe entre le lycée de Néronde et les « Pas Coton ». Tous les bénévoles seront les bienvenus.

Prochaine réunion du Conseil Municipal Mardi 12 avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 23H 30.

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de séance
Xavier REYNARD